



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2017

Original : français

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par La Manif Pour Tous, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'autonomisation des femmes et des filles ne sera possible que si l'ensemble des États Membres s'unit pour mettre fin aux trafics dont elles sont les victimes. Comment imaginer en effet atteindre l'objectif 5 de l'Agenda 2030 sans une action concertée et forte libérant les femmes et les filles de ces trafics ?

Cette action ne doit laisser de côté aucune forme de trafic, y compris les nouvelles, en plein développement, comme la pratique des mères porteuses. Exploitées à des fins reproductives, les femmes victimes de ce trafic sont privées de leur liberté procréative : elle leur est confisquée au profit d'autres personnes.

Pour combattre la pauvreté, l'Agenda 2030 prévoit dans son point 1.4 de redonner aux personnes vulnérables la pleine possession de leurs droits les plus fondamentaux. Parmi ces droits, la santé sexuelle et procréative est celui dont les femmes sont le plus souvent privées.

L'éradication de la pauvreté ne sera pas possible non plus sans la garantie d'un accès à la santé pour tous, comme le rappelle le point 3.7 de l'Agenda 2030. Pour tous, et donc surtout pour ces femmes et ces filles trop souvent spoliées de ce droit.

Les mères porteuses sont, de plus, toujours des femmes en situation de pauvreté économique ou éducative, soumise à des pressions et des chantages divers, vivant bien souvent dans des milieux ruraux. Notre travail sur le terrain nous a confirmé que le trafic est très majoritairement alimenté par des femmes issues de milieux ruraux, éloignées de tout circuit de santé, de tout recours possible auprès des pouvoirs publics ou des ONG, et ainsi livrées sans défense à ceux qui exploitent leur vulnérabilité. Ils les piègent en leur faisant miroiter un emploi et des ressources ailleurs, les déplacent d'une région à l'autre puis d'un pays à l'autre, leur retirent leurs papiers d'identité, etc. Elles perdent toute liberté, toute autonomie. Leurs droits et leur dignité sont violés parce qu'elles sont considérées comme un moyen, comme des incubatrices.

Ce sont en particulier les femmes qui viennent de milieux ruraux isolés qui sont exploitées dans ce trafic et il est impensable d'agir durablement contre la pauvreté et de travailler pour l'autonomisation des femmes sans condamner le principe de la gestation pour autrui et combattre fermement cette pratique partout dans le monde.

La lutte contre toutes les formes de trafic comme préalable à la réussite de l'Agenda 2030 a d'ailleurs été vigoureusement rappelée lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes : « Nous condamnons de nouveau énergiquement la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui demeure pour l'humanité un problème grave, viole les droits de l'homme et les libertés fondamentales et compromet l'exercice et constitue un crime et une grave menace pour la dignité et l'intégrité physique des personnes et une entrave au développement durable ».

Nous attirons donc fortement l'attention de ce comité pour protéger et défendre les femmes victimes de ce trafic, qui n'ont d'autres choix que de devenir mères porteuses, broyées dans un marché mondial puissant contre lequel elles ne peuvent rien.

Que pourraient-elles faire, en effet, face à un marché pesant des milliards de dollars et qui contribue à enrichir nombre d'intermédiaires : des médecins, des cliniques, des avocats, des commerciaux, des assureurs ... Elles n'ont rien et même leur utérus ne leur appartient plus, transformé en terrain commercial.

L'encadrement légal de la gestation pour autrui ne pourrait pas être une réponse suffisante. Légiférer pour éviter les dérives et ne retenir que les femmes volontaires pour devenir mères porteuses est illusoire principalement pour deux raisons.

La première raison, c'est qu'aucune femme ne désire, sauf nécessité ou ignorance, mettre à disposition d'un tiers son corps. Si elle le fait par ignorance, il est de notre devoir de la protéger et de lui donner les clefs de sa liberté procréative. Si elle le fait par nécessité, il est urgent de rappeler que l'autonomisation des femmes ne passe en aucun cas par l'annexion de leur utérus. Il est d'ailleurs connu que des victimes de trafic se disent ou se croient volontaires alors qu'il n'en est rien. Cela a été largement souligné lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes des 27 et 28 septembre 2017. De fait, la gestation pour autrui est une aliénation de la femme.

La seconde raison, c'est que cet encadrement n'endigüe en rien les dérives. L'encadrement dans un pays pousse les trafiquants à déplacer encore plus les femmes d'un pays à un autre et à exploiter de nouvelles femmes dans d'autres pays. C'est ce que nous avons pu constater en enquêtant sur le terrain auprès d'agences de gestation pour autrui qui, à la suite de l'encadrement en Thaïlande, avaient déplacé leurs activités ailleurs : Laos, Kenya.

Encadrer ou légaliser la gestation pour autrui tolère et finalement encourage l'exploitation des femmes les plus vulnérables. C'est autoriser le trafic de femmes, valider la confiscation de leur capacité procréative. Les femmes qui sont le plus en risque, celles de milieux ruraux en particulier, ont urgemment besoin d'une action ferme de l'ensemble de la communauté internationale, et la seule qui puisse les aider, c'est l'abolition universelle de la gestation pour autrui.

Nous devons les aider à gagner leur autonomisation en brisant pour elles les chaînes de ce trafic.
